

Dans le socle commun des compétences nécessaires à l'obtention du Brevet des Collèges, **le niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, est exigé** pour une des langues vivantes. Le niveau A2 correspond à 2 années de pratique d'une langue vivante (soit niveau 5^{ème} en anglais, niveau 3^{ème} pour l'allemand ou l'espagnol).

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est un document qui a été publié par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe en 2001 (l'Année européenne des langues).

Le Cadre est un document qui décrit aussi complètement que possible :

- toutes les capacités langagières,
- tous les savoirs mobilisés pour les développer,
- toutes les situations et domaines dans lesquels on peut être amené à utiliser une langue étrangère pour communiquer.

Il permet de définir, en connaissance de cause, les objectifs à atteindre lors de l'apprentissage et de l'enseignement d'une langue, et de choisir les moyens pour y parvenir.

Le CECRL a notamment servi d'appui au développement du Portfolio européen des langues, un instrument personnel pour tout apprenant en langues et utilisé par près d'un million d'Européens. Ces instruments du Conseil de l'Europe sont repris dans l'Europass de l'Union européenne qui contient un CV européen dans lequel le/la candidat(e) fait état de ses compétences en langues selon les standards du Conseil de l'Europe, et un Passeport de langues.

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), cadre qui régit l'apprentissage des langues étrangères dans l'Union Européenne, a défini les différents niveaux de maîtrise d'une langue de A à C (A1, A2, B1, B2, C1, C2). A chaque niveau, 5 domaines de compétences sont évalués : expression écrite, expression orale, communication écrite, communication orale (interaction orale, parler en continu). ***Vous trouverez la présentation détaillée du CERCL dans le sommaire.***

Vous trouverez la grille d'évaluation utilisée par les professeurs pour l'obtention du A2 en anglais dans le sommaire.

Afin que votre enfant puisse faire le bilan de ses connaissances et éventuellement, combler ses lacunes, nous vous proposons :

- une grille d'auto-évaluation du niveau A1 (fin de sixième) en cliquant sur le lien suivant : http://colleges.ac-rouen.fr/flaubert/CollegeDuclair/IMG/pdf/070907_Portfolio_A1.pdf
- Une grille d'auto-évaluation du niveau A2 (fin de 5^{ème}) en cliquant sur le lien suivant : http://colleges.ac-rouen.fr/flaubert/CollegeDuclair/IMG/pdf/070907_Portfolio_A2.pdf
- Une fiche de révision niveau A2 (***voir document dans le sommaire***).
- Le corrigé de cette fiche de révision (***voir document dans le sommaire***).

Quelle que soit la classe dans laquelle se trouve votre enfant, il est essentiel qu'il/elle prenne la mesure de ses éventuelles lacunes et s'efforce, dès à présent, de les combler - ou de consolider ses connaissances et compétences - en apprenant bien ses leçons et en participant régulièrement aux activités proposées en cours. L'apprentissage d'une langue étrangère se fait sur la durée et est fondé sur le rebrassage des notions apprises. Ce qui est appris sur une longue période se retient au long terme. **Le niveau A2 se prépare dès la 6ème.**

Bon travail à tous.

Les professeurs d'Anglais.